

18 décembre 2025

## NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA BIOECONOMIE : UNE VISION ET UNE BOITE A OUTILS

### RESUME

Le 27 novembre 2025, la Commission européenne a dévoilé sa nouvelle stratégie pour la bioéconomie intitulée *Cadre stratégique pour une bioéconomie compétitive et durable dans l'Union européenne*<sup>1</sup>. Elle succède à une première stratégie publiée en 2012, mise à jour en 2018. Ce document cadre le sujet en proposant les définitions de notions-clés (bioéconomie, bioraffineries, symbiose industrielle) et une mise à jour des chiffres clés de la bioéconomie dans l'Union européenne. La vision de la Commission pour la bioéconomie est teintée d'innovation et de durabilité. Elle encourage le déploiement d'une bioéconomie compétitive, circulaire et territoriale pour assurer « *prospérité, sécurité et résilience économique et alimentaire* ».

En termes de biomasse agricole, la bioéconomie souhaitée par la Commission européenne repose sur deux piliers : des ressources diversifiées et aux multiples usages (alimentaires et non-alimentaires), comme des coproduits. Divers outils sont annoncés tant pour améliorer la connaissance des flux de biomasse (centre de connaissance sur la bioéconomie, base de connaissances à l'échelle européenne) que pour connecter les acteurs en réseaux plus efficaces (réseau des parties prenantes de la bioéconomie).

La vision d'Agridées développée dans la Note *Bioéconomie territoriale, levier de résilience agricole*<sup>2</sup> est cohérente avec la nouvelle stratégie européenne, qui reprend même certaines de nos propositions.

---

<sup>1</sup> En anglais, “[Strategic Framework for a Competitive and Sustainable EU Bioeconomy](#)”

<sup>2</sup> Agridées (février 2025) Note [Bioéconomie territoriale, levier de résilience agricole](#)

## TABLE DES MATIERES

Résumé .....	1
Stimuler l'innovation, renforcer la compétitivité et la durabilité et parvenir à la résilience .	2
Définitions et chiffres-clés .....	3
Valoriser durablement et localement la biomasse de manière circulaire.....	4
Améliorer la connaissance des flux de biomasse .....	4
Diversifier de la ressource.....	5
Prochaines étapes.....	5

## STIMULER L'INNOVATION, RENFORCER LA COMPETITIVITE ET LA DURABILITE ET PARVENIR A LA RESILIENCE

La Commission européenne insiste sur la cohérence de cette nouvelle stratégie avec ses autres orientations, parmi lesquelles la « [Boussole pour la compétitivité](#) » parue en janvier 2025, le « [Pacte pour une industrie propre](#) » et la « [Vision pour l'agriculture et l'alimentation](#) »<sup>3</sup>, qui invitent à intensifier l'innovation. Dans la droite ligne de ces textes, la nouvelle stratégie pour une bioéconomie européenne compétitive et durable fait la part belle à l'innovation et aux investissements (en particulier pour les besoins de passage à l'échelle) comme leviers de transition écologique. Pour cela, plusieurs nouveaux outils pour accélérer la mise sur le marché de solutions biosourcées innovantes sont annoncés : un Forum des régulateurs et innovateurs de la bioéconomie et un soutien technique aux PME notamment. La Commission indique également que les projets en matière de bioéconomie doivent être mieux encouragés dans les leviers de financement existants : Fonds européen de compétitivité, Fonds Scale-Up Europe, Fonds européen pour une bioéconomie circulaire...

La nouvelle stratégie pour la bioéconomie de la Commission européenne s'inscrit également en cohérence avec le cadre de certification européen pour les absorptions carbone et l'agriculture bas carbone (CRCF en anglais pour Carbon Removals and Carbon Farming). Celui-ci encourage le stockage de carbone biogénique de longue durée dans les matériaux biosourcés<sup>4</sup>. La nouvelle stratégie pour la bioéconomie affiche ses liens avec les marchés émergents des crédits carbone et des [crédits nature](#).

Le terme « résilience » apparaît 15 fois dans le texte de la stratégie qui ne compte que 23 pages. C'est un des fils rouges de la stratégie européenne, tout comme dans les travaux d'Agridées. La couleur est annoncée dès la description de la vision de la Commission européenne pour 2040 : pour une bioéconomie qui « permette à l'Europe de mobiliser ses atouts (terres productives, forêts gérées durablement, océans sains) afin d'assurer la prospérité, la sécurité et la résilience économique et alimentaire ».

<sup>3</sup> Voir l'article d'Agridées du 20 février 2025 : [Une boussole et une vision pour se mettre en chemin...](#)

<sup>4</sup> Voir l'analyse d'Agridées du 17 novembre 2025 : [Panorama des efforts de décarbonation en France et en Europe](#)

Enfin, la vision de la Commission ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe : elle vise également à façonner l'**agenda international** sur la bioéconomie, notamment dans le cadre du G20 et de la FAO, en y affirmant la vision européenne.

## DEFINITIONS ET CHIFFRES-CLES

La nouvelle stratégie européenne définit ainsi la **bioéconomie** :

« Les activités qui apportent des solutions durables à partir de ressources biologiques pour créer de la valeur ajoutée. Il s'agit notamment de produits, de services, de sciences et de technologies qui profitent à des secteurs allant de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture aux chaînes de valeur basées sur la transformation de la biomasse, la biofabrication et les biotechnologies (alimentation, santé, énergie, industrie, services écosystémiques et autres services). Les ressources biologiques comprennent les ressources génétiques ainsi que la biomasse primaire et secondaire (co-produits et résidus notamment) et le carbone biogénique capturé grâce à des technologies innovantes ».

Le périmètre des **bioraffineries**, briques essentielles de la bioéconomie, est ainsi défini :

« Les bioraffineries transforment la biomasse - notamment la biomasse ligneuse, les résidus agricoles, les biodéchets et les sous-produits de transformation - en une gamme de produits tels que des ingrédients alimentaires, des aliments pour animaux, des biocarburants, des produits biochimiques et des biomatériaux ».

La notion de **symbiose industrielle** est introduite :

« Une symbiose industrielle renforcée peut optimiser l'utilisation des matières premières dans tous les secteurs, stabiliser l'approvisionnement en intrants, réduire les déchets et les coûts de production et soutenir les clusters industriels ».

Les **chiffres-clés de la bioéconomie** sont mis à jour grâce aux travaux du Joint Research Center (JRC) de la Commission européenne, tout récemment publiés<sup>5</sup>. Sa valeur ajoutée est estimée en 2023 entre 1,9 et 2,7 milliers de milliards d'euros (soit 11 à 15,6 % du PIB de l'UE). Elle emploie environ 17 millions de personnes, voire 42 à 60 millions de personnes si on inclut les services (soit 19 à 28 % des emplois totaux dans l'UE).

D'autre part, d'après le JRC, la répartition des différents usages de la biomasse (en volume de matière sèche) est la suivante dans l'UE : 38 % étaient destinés à l'alimentation animale, 29 % à l'énergie, 24 % aux matériaux et 9 % à l'alimentation humaine<sup>6</sup> en 2022. En dix ans, les demandes ayant le plus progressé sont celles du secteur énergétique (+14 % de biomasse) et des biomatériaux (+11 %).

<sup>5</sup> Lasarte-López, J., M'barek, R. (2025). The EU bioeconomy at a glance: Focus on economic value added, employment and innovation. European Commission, Seville, 2025. JRC143759

<sup>6</sup> JRC policy brief (2025) Biomass supply and demand in the EU 2012-2022

## VALORISER DURABLEMENT ET LOCALEMENT LA BIOMASSE DE MANIÈRE CIRCULAIRE

La nouvelle stratégie européenne est en faveur d'une bioéconomie circulaire, durable et territoriale, en cohérence avec la vision d'AgriDées. Consciente de la pression que la bioéconomie impose sur la biomasse disponible<sup>7</sup>, la Commission encourage sa circularité et sa durabilité, à travers une gestion efficace de la ressource : elle doit minimiser la pression sur les écosystèmes, tenir compte des conditions locales et des réalités de marchés. La stratégie européenne incite à valoriser davantage les coproduits et les résidus pour une bioéconomie circulaire.

La dimension territoriale de la bioéconomie est mise en avant : « *Une bioéconomie circulaire commence au niveau local. Lorsque les co-produits et les résidus sont transformés en nouvelles ressources, ils créent de la valeur à proximité de leur lieu d'origine et aident les populations locales à devenir plus autonomes* ».

Pour concrétiser ces projets, un réseau des parties prenantes (« *Bioeconomy Stakeholder Network* ») sera créé en lien avec la [plateforme des parties prenantes de l'économie circulaire](#), et réunira les producteurs de matière première, les industriels, les investisseurs et la société civile.

## AMELIORER LA CONNAISSANCE DES FLUX DE BIOMASSE

Un autre élément de la stratégie européenne est cohérent avec nos propositions : nous appelons dans la Note de février 2025 à « *Produire des références territoriales pour éclairer les politiques et les acteurs économiques* ». La Commission annonce dans sa nouvelle stratégie la mise en place de différents outils en ce sens :

- Un Centre de connaissances sur la bioéconomie (« *Knowledge Center for Bioeconomy* »), avec l'aide de l'observatoire européen du climat Copernicus, sera chargé de surveiller et prévoir la disponibilité en biomasse et de réaliser des modélisations pour mieux répondre à la demande ;
- Une base de connaissance à l'échelle européenne sera mise en place « *avec des conseils pratiques et adaptés au contexte local pour les agriculteurs, les sylviculteurs et les gestionnaires fonciers afin d'améliorer la productivité, la résilience et la production de services écosystémiques* ».

La proposition d'AgriDées de « *construire un outil d'aide à la décision pour les acteurs économiques des territoires de l'écosystème agricole sur la base d'un radar multicritère* » dans la Note de février 2025 aurait-elle été entendue ?

<sup>7</sup> AgriDées (5 septembre 2024) Analyse [Quelle biomasse et quels usages prioritaires pour atteindre les objectifs climatiques et de souveraineté ?](#)

## DIVERSIFIER DE LA RESSOURCE

Si la Commission n'invite pas explicitement à augmenter la production de biomasse contrairement à aux propositions d'Agridées, elle encourage à la valorisation de cultures multi-usages (appelées « *cultures flexibles à double usage* » dans la stratégie). Soulignons que le terme « *non-alimentaire* » n'apparaît pas une seule fois dans la nouvelle stratégie. Comme Agridées l'appelait de ses vœux dans la Note de février 2025, la vision de la Commission européenne cherche dans sa nouvelle stratégie à sortir des conflits d'usages traditionnellement pointés du doigt par les détracteurs des valorisations non-alimentaires de la biomasse.

Concernant la production agricole, la stratégie européenne insiste sur les soutiens de la PAC aux agriculteurs qui « *adoptent des innovations en matière de bioéconomie et des pratiques durables et régénératives, diversifient leurs sources de revenu et sont en relation avec des chaînes de valeur émergentes* ».

## PROCHAINES ETAPES

La stratégie de la Commission européenne doit à présent être partagée avec les Etats membres pour qu'ils s'emparent de cette vision et la déclinent dans leurs territoires. Plusieurs Etats membres n'ont pas encore mis en place leurs propres stratégies et plans d'actions nationaux. Ils seront encouragés à le faire. Dans la nouvelle stratégie, la Commission invite non seulement les Etats membres, mais aussi les régions, les municipalités, les parties prenantes de la recherche, de la production et de la transformation à se saisir des nouveaux outils mis en place pour stimuler l'innovation, l'organisation des acteurs publics et privés et mieux connaître les flux de biomasse pour répondre plus efficacement à la demande.

Marie-Cécile Damave  
Responsable Innovations et affaires internationales

